

Dérogation de la SAAQ - Programme CASA

From: Julie Bérubé [REDACTED]
To: François Landriau [REDACTED] landriau [REDACTED]
Date: Tue, 27 Apr 2021 18:24:14 +0000
Attachments: SAAQ - CT reddition de comptes 2018-2019 et 2019-2020_version 18 décembre 2020_commentaires SSDPITN2.docx (80.2 kB); A5-a-2020-10-19-1_NI_CASA_SAAQ_2020-10-28v2.docx (473.57 kB)

Julie Bérubé
 Directrice de cabinet

Cabinet du ministre délégué à la Transformation numérique gouvernementale,
 Leader parlementaire adjoint du gouvernement

875, Grande Allée Est, 4^e étage
 Québec (Québec) G1R 5R8
 [REDACTED]

En conformité à la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme, nous vous demandons, si cela n'est pas déjà fait et que vous êtes visé au sens de cette loi, de vous inscrire rapidement au registre des lobbyistes.
 Pour plus d'information sur la Loi : 1-866-281-4615 ou commissairelobby.qc.ca.

De : François Collin [REDACTED] collin [REDACTED]
Envoyé : 22 avril 2021 10:02
À : Julie Bérubé [REDACTED] berube [REDACTED]
Objet : RE: Dérogation de la SAAQ - Programme CASA

Secrétariat
du Conseil du trésor
Québec 

Bonjour Julie,

En pièce jointe, la demande de C.T. que nous avons commenté. Ce n'est nécessairement plus ça, je n'ai pas la dernière version, mais ça donne une idée.

En fait, c'est une demande de C.T. fourre-tout qui n'est pas RI habituellement. C'est pour faire un suivi de leur ETC en général et de l'utilisation de leur Fonds pour faire des déficits annuels.

On profitait de ce véhicule « tant qu'à y être », pour régulariser les décisions de démarrage des projets CASA (voir la section 2.4, elle n'est pas liée aux autres). Comme je te disais au début du courriel, ça ne doit plus ressembler au fichier en pièce jointe.

N'hésite pas si tu en veux davantage. (je t'ai aussi mis une fiche qu'on avait fait à l'automne sur le sujet en pj)

Bonne journée!

François Collin

Directeur

Bureau du dirigeant principal de l'information et de la transformation numérique

Secrétariat du Conseil du trésor

875, Grande Allée Est, 4^e étage, secteur 405

Québec (Québec) G1R 5R8

De : Julie Bérubé [mailto:berube] [REDACTED]

Envoyé : 22 avril 2021 09:06

À : François Collin [mailto:collin] [REDACTED]

Objet : RE: Dérogation de la SAAQ - Programme CASA

**Secrétariat
du Conseil du trésor**

Québec 

François,

Combien d'ETC de plus pour ce projet ?

Est-ce que tu as une fiche sur ce dossier plus explicatif.

Merci

Julie Bérubé

Directrice de cabinet

Cabinet du ministre délégué à la Transformation numérique gouvernementale,
Leader parlementaire adjoint du gouvernement

875, Grande Allée Est, 4^e étage

Québec (Québec) G1R 5R8

En conformité à la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme, nous vous demandons, si cela n'est pas déjà fait et que vous êtes visé au sens de cette loi, de vous inscrire rapidement au registre des lobbyistes.
Pour plus d'information sur la Loi : 1-866-281-4615 ou commissairelobby.qc.ca.

De : François Collin [mailto:collin] [REDACTED]

Envoyé : 21 avril 2021 11:32

À : Julie Bérubé [mailto:berube] [REDACTED]

Objet : RE: Dérogation de la SAAQ - Programme CASA

**Secrétariat
du Conseil du trésor**

Québec 

Merci!

François Collin

Directeur
Bureau du dirigeant principal de l'information et de la transformation numérique

Secrétariat du Conseil du trésor

875, Grande Allée Est, 4^e étage, secteur 405
Québec (Québec) G1R 5R8

De : Julie Bérubé <berube>
Envoyé : 21 avril 2021 11:28
À : François Collin <collin>; Kathleen Munger
Cc : Pierre Rodrigue <rodrigue>; Kathleen Munger
Objet : Re: Dérogation de la SAAQ - Programme CASA



Oui je vais vérifier et te reviens aujourd'hui

Julie Bérubé
iPhone

Le 21 avr. 2021 à 10:58, François Collin <collin> a écrit :



Bonjour Julie,

La SAAQ a préparé une demande de C.T. pour faire reddition de comptes sur le niveau d'effectif et l'évolution des déficits annuels.

Dans cette demande, ils font notamment état d'allègements demandés pour la gestion de leur programme CASA, pour combler les écarts avec la LGRI et les Règles. Tout est entendu entre eux et nous pour que la SAAQ (on en avait parlé avec vous par ailleurs l'automne dernier, si mon souvenir est exact) conserve son autonomie aux fins de l'autorisation des phases des projets du Programme CASA. Cela nous permettrait de régulariser notamment le tableau de bord de l'état des projets (ce qu'on aurait aimé faire avant l'étude des crédits, il commence par contre à se faire tard!).

Kathleen et Pierre ont fait un suivi auprès de Karl Malenfant de la SAAQ et il appert qu'avant de signer la demande de C.T., le cabinet du MTQ a transmis le dossier de madame LeBel pour s'assurer que tout est ok de leur côté avant.

Est-il possible pour vous de vérifier auprès du cabinet de Mme LeBel pour voir si tout est ok de leur côté?

Merci!

François Collin

Directeur

Bureau du dirigeant principal de l'information et de la transformation numérique

Secrétariat du Conseil du trésor

875, Grande Allée Est, 4^e étage, secteur 405
Québec (Québec) G1R 5R8

De : Kathleen Munger <[\[redacted\]munger\[redacted\]](#)>
Envoyé : 15 avril 2021 18:08
À : Pierre Rodrigue <[\[redacted\]rodrigue\[redacted\]](#)>; Danièle Cantin
<[\[redacted\]cantin\[redacted\]](#)>
Objet : IR: Dérogation de la SAAQ - Programme CASA

**Secrétariat
du Conseil du trésor**

Québec 

PVI

Je vous tiens informé des suites.

Kathleen Munger, CPA, CGA

Secrétaire adjointe

Direction générale des orientations et de la gouvernance

Sous-secrétariat du dirigeant principal de l'information et de la transformation numérique

De : Kathleen Munger
Envoyé : 15 avril 2021 18:07
À : [\[redacted\]malenfant\[redacted\]](#)
Objet : Dérogation de la SAAQ - Programme CASA

Bonjour Karl

J'aimerais voir avec toi l'état de situation concernant le programme CASA et la reddition de comptes à effectuer. On m'a informé qu'un CT était en élaboration à la SAAQ afin de demander une dérogation concernant les phases du projet CASA. Il avait été convenu entre Pierre, toi et Mme Tremblay que le SCT était favorable à ce que la SAAQ conserve son autonomie aux fins de l'autorisation des phases des projets du Programme CASA, mais qu'en contrepartie le DPI reçoive les suivis de projets qui sont produits au Comité d'audit du Programme, à la même fréquence. Cette dérogation devait toutefois être autorisée par le Conseil du trésor.

Ainsi, une demande officielle devait être remplie et transmise pour autorisation. La demande de CT a été commentée par Pierre et Danièle Cantin et acheminée à Mme Lépinay en novembre dernier.

Où en êtes-vous en lien avec cette demande?

Merci du retour

Kathleen Munger, CPA, CGA

Secrétaire adjointe

Direction générale des orientations et de la gouvernance

Sous-secrétariat du dirigeant principal de l'information et de la transformation numérique

Secrétariat du Conseil du trésor

875, Grande Allée Est, 4^e étage, secteur 405

Québec (Québec) G1R 5R8



Devez-vous

vraiment imprimer ce courriel?



Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.



OBJET : Programme de transformation organisationnelle – Carrefour des services d'affaires de la Société de l'assurance automobile du Québec

N° réf. : Dossier 2020-10-19-1

INTRODUCTION

Le Programme CASA a été autorisé par le conseil d'administration de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) avant l'entrée en vigueur, en mars 2018, des nouvelles dispositions de la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement (Loi).

Depuis l'autorisation du Programme CASA, la SAAQ autorise à l'interne les différentes livraisons informatiques qui découlent de ce programme et présente ces livraisons comme des projets dans le Tableau de bord sur l'état de santé des projets en ressources informationnelles du gouvernement du Québec (tableau de bord).

ÉTAT DE SITUATION

L'autorisation et la reddition de comptes de la SAAQ pour les projets qui découlent du Programme CASA soulèvent deux problématiques :

- Certains des projets se situent au-delà du seuil prévu aux Règles relatives à la planification et la gestion des ressources informationnelles (Règles) actuellement en vigueur. Puisque ces projets ont débuté après l'entrée en vigueur des modifications à la Loi, ceux-ci auraient dû être autorisés par le Conseil du Trésor (CT).
- La reddition de comptes est présentée par projets, ce qui rend difficile la vue d'ensemble du Programme CASA pour les citoyens, à l'aide du tableau de bord, ainsi que pour le Sous-secrétariat du dirigeant principal de l'information et de la transformation numérique (SSDPITN).

COMMENTAIRES

Pour la première problématique relative au seuil d'autorisation, deux solutions s'offrent :

- **Solution 1.1 : Considérer le Programme CASA comme un seul projet en ressources informationnelles au sens de la Loi et des Règles et afficher au tableau de bord le Programme CASA avec les paramètres d'autorisation en vigueur selon les Règles.**

La publication des paramètres d'autorisation du Programme CASA dans le tableau de bord ne s'avère pas une solution souhaitable pour la SAAQ car le dirigeant d'information de la SAAQ a mentionné que le conseil d'administration de la SAAQ a autorisé le Programme CASA sur la base d'un modèle financier appuyé sur le retour sur l'investissement plutôt que sur les paramètres présentés au tableau de bord, soit le coût et l'échéancier.

- **Solution 1.2 : Considérer que les projets qui découlent du Programme CASA sont des projets qualifiés au sens des Règles et poursuivre leur affichage au tableau de bord tout en améliorant leur repérage.**

Afin que cette solution puisse être mise en œuvre en respectant les Règles, la SAAQ doit :

- soit adresser une demande au CT afin que les projets qui constituent le Programme CASA soient autorisés par la SAAQ (solution 1.2.1);
- soit faire autoriser par le CT chaque projet lié au Programme CASA dont le coût estimé est supérieur à 10 M\$ (solution 1.2.2).

Pour la deuxième problématique relative à la difficulté d'obtenir l'information précise du Programme CASA, deux solutions s'offrent :

- **Solution 2.1 : Le Dirigeant principal de l'information (DPI) demande une reddition de comptes** en vertu de l'article 16.4 de la Loi;
- **Solution 2.2 : Advenant le cas où la solution retenue concernant la problématique précédente soit que la SAAQ obtienne le droit d'autoriser elle-même ses projets, le CT pourrait indiquer à cette dernière qu'une reddition de comptes sur les projets autorisés par son conseil d'administration est requise à la fréquence et sur les aspects qu'il déterminerait. De plus, en application de l'article 16.5 de la Loi, le CT pourrait également imposer à la SAAQ des mesures d'accompagnement sur certains projets s'il le juge requis.**

RECOMMANDATION

Considérant ce qui précède concernant la première problématique relative à l'autorisation, la solution 1.2.1 est recommandée, soit :

- **que la SAAQ adresse une demande au CT pour poursuivre à l'interne l'autorisation des projets découlant du Programme CASA. Conséquemment, le tableau de bord afficherait chacun de ces projets, et ce, en respectant les Règles.**

Concernant la deuxième problématique relative à la difficulté d'obtenir un suivi du Programme CASA, et conséquemment à la recommandation mentionnée précédemment, la solution 2.2 est recommandée, soit :

- **que le CT indique à la SAAQ qu'une reddition de comptes est requise pour chacun des projets du Programme CASA autorisé par le conseil d'administration de la SAAQ.**